

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CABORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CABORS

A. GOESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Le travail dans les prisons

La question du travail dans les prisons vient encore d'être agitée à propos du budget du ministère de l'Intérieur. Elle a soulevé, comme toujours, des discussions assez vives, mais, comme toujours, elle ne recevra, en fait de solutions, que de bonnes paroles.

C'est qu'elle est complexe, cette question d'apparence assez simple. Elle touche aux intérêts de l'industrie privée, à ceux de la nation et enfin à des intérêts moraux de premier ordre.

L'individu que l'on contraint au travail dans une prison, ne reçoit pour salaire qu'une somme assez faible. Il ne serait pas moral qu'on payât le labeur obligé au même prix que le labeur libre. D'autre part, si on appariait les salaires, l'Etat se trouverait dans la situation d'un simple commerçant et il risquerait de se voir sur les bras tout le travail qu'aurait fait ses prisonniers. Il ne rentrerait ni dans ses frais de matière première, ni dans ceux de la main d'œuvre, et le budget en serait d'autant alourdi.

On comprend parfaitement que l'Etat ne puisse se faire marchand en gros ou en détail d'objets aussi infimes que ceux que ses pensionnaires fabriquent. On comprend aussi, par contre, que tous les industriels qui fabriquent ces objets sont placés en face d'une concurrence contre laquelle il leur est impossible de lutter. De là un préjudice grave dont ils se plaignent avec raison.

Mais peut-on supprimer le travail des prisons ? N'y a-t-il pas là un élément de moralisation dont la société, qui châtie pour amender, n'a pas le droit de se désintéresser ? Evidemment, si ! Le travail moralise, cette vérité est devenue un proverbe. Mais ne peut-on faire faire un travail inutile, renouveler, par exemple, le tonneau des Danaïdes ou le rocher de Sisyphe ? La solution serait là, si le travail ne comportait une rémunération et, par conséquent, une utilité. Le travail inutile, senti tel par ceux qui l'accompliraient, serait par le fait même de son inutilité, privé de son caractère moralisateur. Car travail n'est pas mouvement, agitation, c'est progrès, transformation d'une activité en richesse, matérielle ou intellectuelle, travailler c'est créer de la joie. Or la joie, Spinoza, — que je m'excuse de citer, — l'a dit depuis l'ongtemps, « c'est le passage d'une perfection moindre à une perfection plus grande ». Il faut donc que le délinquant éprouve de la joie, par son travail, pour qu'il se perfectionne, et pour cela, il faut que le travail soit rétribué, c'est-à-dire productif.

La question est donc insoluble ? Non.

Que reproche-t-on au travail des prisons ? De créer une concurrence. Pourquoi ? Parce que le produit du travail est écoulé au dehors. Mais qui empêche d'écouler ce produit du travail au dedans, de faire travailler les prisonniers pour eux, exclusivement pour eux ? Pourquoi ne fabriquerait-on pas, dans l'ensemble des prisons de France tout ce qui est nécessaire à l'entretien de l'ensemble des prisonniers de France ? Et si la production est trop abondante,

pourquoi n'emploierait-on pas les détenus les moins intéressants à des corvées de routes, de défrichements, d'assolement, au profit de certaines communes ou régions, qui ne trouvent personne pour accepter les travaux rebutants, mais nécessaires !

Il y a bien quelques fournisseurs qui ne seront pas satisfaits, mais ils sont le très petit nombre, et toute réforme comporte des inconvénients de ce genre. Les avantages seraient appréciés du plus grand nombre — et surtout du budget qui s'en trouverait notablement allégé. C. R.

## LA HAUTE COUR

Audience du 7 décembre 1899

L'accusé de Vaux est absent.

M. Ournac, sénateur, manque à l'appel. Un juge de moins. Les dépositions de témoins continuent. C'est M. Blanc, ancien préfet de police, conseiller d'Etat, qui déclare croire que les ressources de Guérin provenaient des caisses royalistes. Déroulède y aurait également puisé.

A propos de la manifestation d'Auteuil, M. Blanc dit que les bandes antisémites alliées aux bandes royalistes, avaient combiné leur action contre M. Loubet ; tout était préparé à l'avance.

Guérin provoque l'hilarité générale en demandant au témoin de dire si ce sont les antisémites qui ont amené l'affaire Dreyfus laquelle a amené la mort de M. Félix Faure.

M. Lépine, préfet de police est introduit. Il expose en remontant jusqu'au boulangisme, quelles furent jusqu'à son départ pour l'Algérie, les manifestations royalistes et antisémites.

Le préfet de police dit qu'un triumvirat avait été formé en vue de remplacer le gouvernement au cas où celui-ci serait renversé. Et il désigne Guérin comme faisant partie de ce triumvirat, en compagnie de certain général dont on n'a pas voulu donner le nom. Les avocats en profitent pour poser une foule de questions oiseuses au témoin, qui refuse d'y répondre.

Le président lève la séance.

Audience du 8 décembre 1899

M. Jules Lemaître est entendu. Il affirme que M. Déroulède a toujours été opposé à la fusion de la Ligue des patriotes, aux ligues royalistes et antisémites. Le témoin proteste contre le procès en cours, et déclare que la manifestation d'Auteuil n'a été qu'une réponse à l'élection présidentielle.

Le président oblige M. Lemaître à retirer ces paroles. Lucien Millevoye apparaît. Lui, vient dire que Dubuc et Cailly sont des républicains et que Déroulède ne s'est jamais entendu avec les royalistes.

M. Bonamour, homme de lettres, fait à son tour, l'éloge des accusés, et dit que si Déroulède avait voulu le jour de la manifestation d'Auteuil, l'Elysée aurait été à lui !

M. Boni de Castellane déclare lui, n'avoir aucune acointance avec les royalistes.

MM. Jarzuel, rédacteur au *Gaulois*, de Narcoy, rédacteur au *Drapeau*, viennent également faire l'éloge de Déroulède.

M. Turquet, ancien député, se flatte avoir embauché des camelots manifestants le jour de l'incident à la caserne Reuilly.

Le colonel Monteil prend à partie MM. Lépine et Puybaraud à propos de leurs déclarations sur la fédération des Ligues, qui, dit-il, n'ont jamais visé au but déterminé par les deux témoins.

Il nie que le propos rapporté par Lépine et Puybaraud ait été tenu dans une réunion : « Avec 500 hommes et un ministère, on ferait marcher l'armée. »

Il demande à être confronté avec les témoins. De là, tumulte émaillé des agréables réflexions de Cailly.

Puis défile, d'un air hébété, maladif, les éphèbes de la jeunesse royaliste dont les déclarations ne signifient rien.

Et l'audience est levée.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 décembre

A la veuve du colonel Klobb, est accordée une pension annuelle et viagère de 6.000 fr.

M. Tourgnol, rapporteur du budget des cultes, répond au discours que prononça dans la dernière séance M. l'abbé Gayraud.

Au milieu des exclamations de la droite, des hurlements du centre, et des applaudissements de la gauche, l'orateur demande l'application stricte des décrets de 1881 concernant les jésuites.

M. de Cassagnac monte à la tribune, et violemment attaque M. Tourgnol, « aux divagations duquel, dit-il, il ne répondra pas. »

Toutefois, il développe longuement une défense des congrégations, mais non sans soulever d'incorrects incidents qui nécessitent de partiels rappels à l'ordre du président Deschanel, contre M. Berteaux, violemment pris à partie par M. de Cassagnac.

Après le député de Mirande, Charles Bernard, de Bordeaux, demande à la Chambre de voter la séparation de l'Eglise et de l'Etat : ses propos contre le gouvernement ne sont pas toujours empreints d'une politesse exquise, ce qui lui vaut un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal, et une altercation qui a failli dégénérer en rixe avec M. Périllier.

L'amendement Bernard est repoussé.

M. Chauvière soutient un amendement tendant à la suppression pure et simple du budget des cultes.

Une motion présentée par la commission du budget et tendant à organiser un essai de commande partielle dans les ateliers de l'Imprimerie Nationale est votée par 300 voix contre 223.

La séance est levée.

Séance du 8 décembre

La Chambre passe à la discussion du budget des colonies. M. Firmin Faure traite de la défense de nos côtes, et dit que cette défense est insuffisante.

Il dit notamment que les communications avec nos colonies sont difficiles, ce qui pourrait être, en certaines circonstances, un réel danger.

Après diverses déclarations sur les menées sourdes de l'Angleterre en Algérie, en Tunisie, à Malte, à Bizerte, M. Faure conclut qu'il votera tous les millions que demandera la défense nationale.

M. Ursleur dit qu'il vaudrait mieux tirer meilleur parti d'un petit nombre de colonies que d'essayer d'accroître nos possessions coloniales.

M. d'Estournelles demande si l'expansion coloniale nous donne des avantages ; il serait préférable, dit-il, d'employer nos ressources à développer notre outillage, nos chemins de fer, etc.

M. d'Estournelles se plaint qu'il y ait en France trop de célibataires. (?)

M. Etienne déclare que l'expansion coloniale est devenue la loi et que la France ne saurait y échapper.

Il demande le développement des voies ferrées dans nos colonies afin de favoriser le développement de celles-ci. Il désire que des câbles soient établis afin de relier nos colonies avec la métropole, sans passer par les câbles anglais.

M. Decrais, ministre des colonies, annonce le prochain dépôt d'un projet relatif à la création des câbles.

La suite est renvoyée à lundi. — La séance est levée.

## Au Transvaal

Enfin, dit-on, c'est entendu. Mafeking est à toute extrémité ; une question d'heures, et les Boers en seront les maîtres.

Ladysmith ne se porte mieux ; les Anglais de Londres sont consternés ; ils avouent que par suite de l'immobilité dans laquelle sont tenus deux de leurs corps d'armée, Ladysmith ne peut plus résister aux attaques, aux canonnades de l'artillerie Boer.

Le dénouement de cette triste guerre fabriquée en tous points par Chamberlain semble qu'il ne peut être que lamentable pour les John Bull de la vorace Albion.

## INFORMATIONS

La mission Marchand

Un décret confère la croix d'officier de la Légion d'honneur au médecin de 1<sup>re</sup> classe Emily, qui faisait partie de la mission Marchand. Les sous-officiers de la mission, les sergents d'infanterie de marine Venail et Bernard, et le sergent indigène Dialike-Taraore sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Pour l'Enseignement

On annonce que la Chambre sera saisie très prochainement d'une proposition de loi ayant pour but d'élever dans une très notable proportion le nombre des croix de la Légion d'honneur mises actuellement à la disposition du ministre de l'instruction publique pour récompenser les membres de l'enseignement.

Ce ne serait pas trop tôt.

Une Juste Réclamation

Le *Rappel* a reçu d'un de ses abonnés, instituteur public, la lettre suivante, qui contient une revendication très juste, semble-t-il à première vue :

« Des voleurs condamnés à la prison peuvent se faire réhabiliter au bout d'un nombre d'années fixé par la loi suivant les cas. Un instituteur reste toujours frappé d'une peine disciplinaire : tel ce galérien qui portait autrefois, durant toute sa vie, la marque d'infamie.

» Nous adjurons M. Leygues de faire en sorte que la justice universitaire, à l'instar de la justice civile, aille en s'améliorant sans cesse. Un arsenal de peines éternelles ne peut convenir qu'au dieu haineux et vengeur des cléricaux. »

Les Congrégations et la réglementation du travail

On annonce que le tribunal de simple police a prononcé, trente huit condamnations à 5 fr. d'amende chacune, contre la supérieure de l'ouvrier des sœurs de Saint-Mandé, pour infraction à la loi du 2 novembre 1892 sur la réglementation du travail.

M. Millerand et l'abbé Ardant

On sait que l'abbé Ardant, directeur de la *Croix*, à Limoges, avait adressé une plainte en diffamation au procureur général contre M. Millerand.

Cette plainte était demeurée sans effet, l'abbé Ardant citait vendredi, en conciliation, devant le juge de paix du huitième arrondissement, M. Millerand, à qui il demandait 500 fr. de dommages-intérêts.

M. Millerand ne s'étant pas présenté défaut a été prononcé contre lui. L'assignation en justice de paix n'était, d'ailleurs, qu'une simple formalité de procédure desti-

née à permettre au plaignant de soumettre l'affaire au tribunal civil, seul compétent pour statuer sur le fond même du débat.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'en pareille matière, on recourt à une semblable procédure qu'on a toujours jugée inapplicable en l'espèce.

**Français et Anglais**

Un négociant de Castelnaudary, qui avait fait ses offres de service, cette année comme toujours, à une importante maison de Londres, vient de recevoir la lettre suivante, que publient les journaux :

« Monsieur,

« J'ai reçu votre honoree du 20 novembre, et je regrette d'avoir à vous dire qu'à cause des attaques déshonorantes qui ont été faites au peuple anglais et à la reine par les journaux français, il y a une forte opposition de la part des maisons de commerce anglaises à vendre des marchandises de manufacture française.

« Je regrette donc d'avoir à vous dire qu'il serait insensé de ma part de vouloir vous acheter des marchandises.

« H. L. BENJAMIN,  
Wholesale,  
Cabinet manufacturer and  
Upholsterer. »

**Les Grèves**

Un incident assez grave s'est produit à la manufacture des tabacs de Nantes. Le directeur ayant voulu faire le tour des ateliers en compagnie de MM. Sevène, inspecteur, et Gentot, ingénieur, a été violemment conspué par les ouvriers et a dû rentrer dans son bureau.

Une délégation du syndicat a été ensuite envoyée auprès de M. Sevène pour lui demander pourquoi la promesse faite que le directeur ne serait plus en contact avec le personnel n'avait pas été tenue. L'ingénieur-inspecteur a répondu qu'il avait seulement voulu se rendre compte de l'état des esprits. Il est reparti dans la soirée pour Paris.

**La Jeunesse royaliste d'Angers**

A la suite de l'enquête ouverte contre les membres de la Jeunesse royaliste de Maine-et-Loire, MM. le comte Pierre de la Bouillie, président; Martin, Chopin, de Boissard, Coulbault, Delahaye, etc., sont renvoyés devant le tribunal correctionnel pour l'audience du 15 décembre, sous la prévention d'avoir fait partie d'une association non autorisée.

**M. Déroulède**

Les médecins communiquent le bulletin suivant sur la santé de M. Déroulède :

M. Paul Déroulède est atteint de rhumatisme articulaire siégeant au niveau d'anciennes fractures du pied gauche. L'affection très douloureuse ne présente aucun caractère de gravité, mais rend toujours la marche difficile et pénible. Il est impossible, pour le moment, de déterminer la durée de ces accidents. Quant à la bronchite, elle est notablement améliorée.

**Révolte dans une Ecole militaire**

Une révolte a éclaté pendant la nuit à l'Ecole militaire de Saint-Hippolyte-du-Fort, (Gard). Environ quatre-vingts élèves ont jeté les lits par les fenêtres, brûlé les chaises et les bancs.

Ils demandaient le changement de plusieurs gradés, l'autorisation de fumer, de sortir, de recevoir des lettres sans qu'elles soient contrôlées. Leur demande était signée « Fort Chabrol ».

Ils ont arboré une écharpe tricolore et chanté la *Marseillaise*, et se sont armés de fusils, menaçant les gradés qui voudraient entrer dans le dortoir.

Toutefois, après sommations, les révoltés de l'Ecole militaire de Saint-Hippolyte ont ouvert volontairement la porte du dortoir.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Conseil de Préfecture**

Séance du 8 décembre 1899

PRÉSIDENCE M. LAPARRA

Les sieurs Lartet et Pardes, de Dégagnac, contre le sieur Fraysse, entrepreneur, et ce dernier contre les sieurs Lacoste.

Demande en indemnité pour occupation temporaire, d'un terrain d'une surface de 39 ares, dans la commune de Dégagnac.

La mise en délibéré de cette affaire a été prononcée.

Le sieur Pierre Layrac, de Cahors, de-

mande que ses contributions de voitures et chevaux lui soient diminuées.

Le conseil rejette cette demande.

23 propriétaires, de Poudens, demandent à la Compagnie d'Orléans des dommages-intérêts, en indemnité de pertes causées par les inondations du Céou.

Aux deux experts déjà désignés, M. Rodès, par les propriétaires, M. Fournier, par la C<sup>ie</sup>, l'avocat des propriétaires, M<sup>e</sup> de Valon demande la nomination par le Conseil de préfecture d'un 3<sup>e</sup> expert.

M. Adebert, notaire à Douelle, est désigné. Le sieur Louis Massip, cordonnier à Cahors, demande aux contributions directes qu'il soit déchargé d'une partie des patentes, et de les baser sur le prix de son loyer actuel. Le Conseil rejette cette demande.

Le Conseil de préfecture décharge le sieur Bouyssou, coiffeur à Puy-l'Evêque du montant de la taxe des poids et mesures Or, comme Bouyssou est « perruquier » et non « coiffeur », « qu'il ne vend pas de cheveux » il n'est pas tenu de payer cette taxe.

Les sieurs Calmèjane et Péglegri, meniers à Linac, demandent à la ville de Figeac une indemnité de 5420 francs pour dommage causé par suite de diminution de force motrice.

Le conseil de préfecture décide de mettre l'affaire en délibéré.

**Caisse nationale d'épargne postale**

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de novembre 1899

Versements reçus de 687 déposants, dont 136 nouveaux.....	147,821 58
Remboursements à 479 dép. dont 92 pour solde.....	133,434 56
Excédent des versements.....	14,386 99

**CAHORS**

**Conférences publiques**

On nous apprend qu'une association est en voie de formation, dont le but est d'organiser l'enseignement post-scolaire, conférences publiques, causeries instructives avec ou sans projections lumineuses, cours d'adultes.

Cette association comprendra outre les membres de l'Université, les personnes éclairées, amies de l'Université et dévouées à l'éducation laïque et populaire, qui voudront bien lui prêter leur concours et répondre à l'appel qui leur est adressé.

Déjà des cours d'adultes du soir sont ouverts; une série de conférences publiques commencera bientôt à la mairie. Elles continueront celles qui ont eu lieu l'année dernière et qui ont obtenu un si vif succès.

La première conférence aura lieu le jeudi 14 décembre 1891, à 8 heures et demie du soir.

Elle sera faite par le Proviseur du Lycée Gambetta qui traitera le sujet suivant :

*La dépopulation en France : le système du fils unique.*

**Patronage de jeunes filles**

Le patronage de jeunes filles institué à l'Ecole normale d'Institutrices, s'étendra désormais aux enfants en bas-âge. Les mères de famille qui désireraient bénéficier des secours qu'offrira le Patronage : vêtements, lait, conseils relatifs à l'alimentation et à l'hygiène, sont priées de vouloir bien présenter leurs enfants à l'Ecole normale le jeudi, à 9 heures et demie précises, à partir du 14 courant. Les enfants qui seront placés sous la protection du Patronage seront examinés une fois par semaine s'il y a lieu, au jour et à l'heure ci-dessus indiqués par le médecin de l'Ecole, qui donnera gratuitement les conseils que comportera leur état.

Le personnel de l'Ecole normale fait de nouveau appel aux jeunes filles ouvrières et apprenties qui peuvent suivre les réunions instituées pour elles le dimanche. La dernière séance comptait déjà quarante auditrices, venues de l'extérieur; il est à désirer que ce nombre s'accroisse rapidement. Les mères de famille ne sauraient trop engager leurs filles à prendre le chemin de l'Ecole normale où les attendent deux heures de saine distraction et d'utiles leçons.

**A propos des patronages de jeunes filles**

On nous prie d'insérer la note suivante :

Ne semblerait-il pas à M. l'Inspecteur d'Académie, qu'il serait plus rationnel de grouper en un local, un SEUL local, et en ville, les trois patronages qui se réunissent dans trois locaux?

D'abord : toutes les jeunes filles qui fré-

quent ces patronages, profiteraient des mêmes leçons, des mêmes récréations.

Ensuite : parce que cesserait, du coup, cette réclame déplacée, ridicule, anti-laïque, que certaines écoles, laïques cependant, essayent de faire en leur faveur, au détriment d'autres écoles — également laïques.

Cette étrange façon d'agir, méritait d'être signalée.

C'est fait.

Nous nous réservons du reste de revenir sur la question. M. C.

**Tribunal de Commerce de Cahors**

Demain dimanche, 10 décembre, aura lieu l'élection des membres renouvelables du Tribunal de Commerce de Cahors.

Sont candidats :

Président : M. Louis Greil, négociant, Cahors, président sortant.

à Juge titulaire : M. Edmond Pagès, vétérinaire à Cahors, juge suppléant sortant.

Juge suppléant : M. Jules Fayret, pharmacien à Cahors.

Nous voulons espérer que les commerçants cesseront enfin de se désintéresser de leurs intérêts et se rendront au scrutin, demain, pour affirmer qu'ils veulent bien conserver les juridictions commerciales, en un mot les Juges et les Conseillers qu'ils ont le droit de désigner eux-mêmes.

**« La Frontonnaise » à Cahors**

M. Etienne Oustrières, boucher à Fronton (Haute-Garonne), qui vient d'établir le record de Toulouse à Bordeaux, se propose de faire prochainement le trajet de Toulouse à Paris avec sa jument *La Frontonnaise*, dans le délai de cinq jours. (Distance par route, 706 kilomètres).

Cahors est compris dans l'itinéraire de M. Oustrières.

**Musique du 3<sup>m</sup>e de ligne**

PROGRAMME DES 7 ET 10 DÉCEMBRE 1899

Eux ou Nous, Allegro	Puech Trave.
Le Calife de Bagdad, Ouverture	Boëldieu.
Le Beau Danube, Valse	Strauss.
La Fille du Régiment, Fantaisie	Donizetti.
Entraînante, Polka	Averino.

De 3 h. à 4 h. (Allées Fénelon)

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 7 au 9 décembre 1899

Décès

Bonnet Ambroise, terrassier, 45 ans, célibataire à l'hospice.

Lamuse Eléonore, épouse Loubière, 75 ans, san- profession, à l'hospice.

Maury Germain-Louis, 1 an, rue Nationale, 53.

**Arrondissement de Cahors**

**PUY-L'EVÊQUE. — Conférence. —** Une conférence ayant pour titre : La mutualité, sera faite par M. Roques, conducteur des ponts et chaussées, demain dimanche, à 2 h. 30, à la mairie de Puy-l'Evêque.

**ESCLAUZELS. —** Il a été procédé dimanche dernier à l'élection d'un conseiller municipal en remplacement de M. Lofau maire décédé. Les dépouillemet du scrutin a donné les résultats suivants.

M. Lacaze Baptiste, 73 voix élu.

M. Conquet Augustin, 31 id.

M. Lagarrigue Firmin, 23 id.

La majorité requise était de 65.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Conseil municipal. —** M. Galtier, premier adjoint, préside la séance. Le Conseil, après examen du budget du collège, l'approuve définitivement tel qu'il a été déjà approuvé par la commission administrative de cet établissement.

**— Mystérieuse disparition. —** M. le baron de la Tonnelles, gendre de M. le marquis de Turenne, demeurant à Aynac, embarquait six chevaux, il y a environ trois semaines, à la gare de Gramat, à destination d'Arcachon, sous la surveillance du cocher Pierre Bedon. Au bout de trois jours, les chevaux arrivèrent bien en gare de cette dernière station, mais on s'aperçut avec stupéfaction qu'ils étaient seuls, que leur palefrenier avait disparu, et qu'ils n'avaient, en outre, rien mangé depuis leur départ. On écrivit de suite, on télégraphia même,

des perquisitions furent faites de divers côtés : tout fut inutile. Des bruits d'assassinat ou d'accident ont couru, mais jusqu'à présent rien n'est venu les justifier. Devant cette situation, jusqu'ici inexplicable, les parents de ce jeune homme sont dans la désolation, et le public se perd en conjectures sur cette mystérieuse disparition.

**— Convocation. —** Les jeunes gens de la classe 1899 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 10 décembre, à trois heures du soir, dans la salle de la mairie. — Objets de la réunion : Tirage au sort.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Une alarme. —** Lundi dernier, plusieurs voyageurs du dernier train du soir de Brive à Cahors, rentrant de la foire de Souillac, se prirent de querelle dans un wagon de 3<sup>e</sup> classe aussitôt après le signal de départ de cette gare. La dispute s'envenima et dégénéra bientôt en véritable combat. Les bâtons furent brisés. Les vitres des portières volèrent en éclats. Un voyageur témoin de la lutte, voyant qu'on allait précipiter un combattant sur la voie, tira la sonnette d'alarme pour éviter un malheur. Le train stoppa aussitôt et le signalement des trop irascibles voyageurs fut pris par qui de droit.

Tout porte à croire que ces gens étaient pris de boisson.

**— Le temps. —** La température s'étant considérablement élevée jeudi dernier, il a bruni toute la soirée ainsi qu'une partie de la journée du vendredi.

Serait-ce déjà un effet de la grande mission ?

Si nous osions formuler un vœu, dans l'intérêt de notre bonne ville si déshéritée sous le rapport de l'eau, nous supplierions bien la mission d'intercéder pour nous pour qu'on abrégât ce supplice de Tantale en nous faisant gratifier d'une pluie plus abondante.

**VAYRAC. — Chien enragé. —** Mardi 5 décembre, il a été abattu au hameau de Mazels, commune de Vayrac, un chien présentant tous les symptômes de la rage.

M. le Maire aussitôt prévenu, a requis M. Lagabrielle, vétérinaire sanitaire à Vayrac, pour procéder à l'autopsie du dit animal.

**— Bascule publique, adjudication. —** Le dimanche 17 décembre, à 3 heures du soir, dans une des salles de la mairie, il sera procédé sous la présidence de M. le Maire, assisté de deux conseillers municipaux et du receveur municipal, aux enchères publiques à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, des droits de pesage à percevoir à la bascule publique, sur la mise à prix de 300 fr.

Le Maire, GRANOULLAC.

**—** Nous avons lu avec plaisir ici, l'article du *Journal du Lot*, relatif à l'attitude de l'abbé Magne dans la vente des Petits-Carmes. On ne pouvait pas attendre moins de lui!...

**GRAMAT. — Foire. —** Les foires de Gramat du 6 et du 7 décembre ont été favorisées d'un beau temps, mais bien froid, et bonnes pour la localité. Nombreuses ventes et les prix supérieurs à la dernière.

Les bœufs gras, nombreux, se vendaient de 29 à 31 fr.; les bœufs de travail, en quantité, se vendaient de 400 à 700 fr.; moutons et brebis, le prix variant de 15 à 30 fr.

Chevaux peu nombreux; il s'est opéré une légère hausse, mais vente lente, les beaux et bons pour le comté d'achat de remonte d'Aurillac seraient recherchés.

Blé, 1<sup>re</sup> qualité, 13,50 l'hectolitre; avoine, 1<sup>re</sup> qualité, 6,50; maïs, 1<sup>re</sup> qualité, 8 fr.; noix cassées et triées, 35 fr.

La volaille, poules et poulets, de 60 à 65 c. le demi-kilo.

Les oies grasses, non ouvertes, de 2 fr. à 2,25 le kilo. Les foies d'oies, et les plus beaux, à 5 et 6 fr. le kilo.

Les porcs se vendaient : 1<sup>re</sup> qualité, jusqu'à 55 fr. les 50 kilos, avec une diminution de 5 6 et 7 fr. par 50 kilos.

En un mot, belles journées pour les vendeurs, qui ont assez réussi pour les expédier à de nombreux marchands des départements voisins, leur promettant de leur fournir, à la prochaine foire du 31 décembre, qualité supérieure et un plus grand nombre.

**SALVIAC.** - *Mutation.* - Par décision de M. le Conseiller d'Etat, Directeur général, en date du 7 décembre 1899, M. Vialard receveur au Bleyard (Lozère), est nommé receveur à Salviac en remplacement de M. Roulier, appelé au bureau de Juvigny (Manche).

**Chez nos voisins**

**FUMEL.** — Bœufs gras de 28 à 32 fr. les 50 kilos.  
 Attelages, cours ordinaires.  
 Veaux, de 75 à 85 cent. le kilo.  
 Moutons gras, de 60 à 65 cent. le kilo, autres de 12 à 30 fr. l'un.  
 Porcs gras, entre 50 et 55 fr. les 50 kilos, autres de 30 à 50 fr. l'un.  
 Porcs de lait de 20 à 40 fr. l'un.  
 Oies et canards de 80 à 95 cent. la livre.  
 Lièvres de 4 à 5 fr. l'un.  
 Perdrix, 2 fr. id.  
 Lapins domestiques, environ 25 cent. la livre.  
 Enfs 90 cent. la douzaine.  
 Blé de 13 à 14 fr. l'hectolitre.  
 Maïs de 10 à 10 fr. 50 id.  
 Marrons de 2 à 3 fr. 50 le 1/5.  
 Châtaignes de 9 à 10 fr. l'hectolitre.

**Variétés**

**DANS LA NEIGE**

Claude n'en pouvait plus et ses jambes commençaient à fléchir. Il ne savait plus trop son chemin après sa longue étape à l'aventure, ayant pris le matin, en sortant de chez lui avec l'intention d'aller un peu loin, son billet de chemin de fer pour Montauriol, un endroit qu'il connaissait pour y avoir été déjà une fois. Mais il y avait longtemps et encore était-ce au printemps. Aujourd'hui le paysage était métamorphosé sous un ciel terne et la neige qui l'enveloppait. Et enfin il s'était perdu. Mais ça ne l'inquiétait pas. Au contraire, ça l'amusa, et d'avoir à chercher un peu pour retrouver son chemin, lui semblait presque une aubaine, parce que, au moins son esprit en serait forcément distrait pendant quelques instants. Aussi loin que s'étendait son regard la campagne lui apparaissait déserte. Pas un paysan, pas une maison. Rien que la pleine blanche sous un ciel noir. Il avait neigé ces jours précédents et voici, qu'après une interruption de vingt-quatre heures, la neige recommençait à tomber, mais un chasseur comme lui, robuste et dur au mal, ne se préoccupait pas pour aussi peu de chose et son chien, Fend-l'air, un brave chien vigoureux et jeune, ne s'en souciait pas davantage. Oui, mais tout de même, ils étaient fatigués et il faudrait bien coucher quelque part, et s'asseoir. Souper où ? Coucher où ? Claude s'arrêta et, pour mieux réfléchir autant que pour se reposer, s'assit sur le tronç d'un arbre renversé à la lisière du bois qu'il cotoyait. Il regarda sa montre et, comme il n'était encore que cinq heures, ne jugea pas à propos de se hâter pour partir. Quelques minutes de repos lui feraient grand bien. Mais les minutes succédèrent aux minutes. Il était si fatigué qu'il lui semblait ne plus trop sentir ses jambes engourdies. Que n'en pouvait-

il dire autant de sa pensée ? Et que ne pouvait-il arriver à chasser le souvenir dont il souffrait, de deux yeux bleus troublants, d'un rire un peu moqueur, et d'une voix mordante ?

Ces yeux-là, et ce rire, et cette voix le suivaient partout. Il n'y voulait plus songer et il songeait toujours. C'était pour les fuir qu'il entreprenait des marches longues et éreintantes, et il n'y parvenait pas. C'était pour ne plus les voir ni les entendre, qu'il cherchait à briser ses membres avec l'espoir que son esprit en subirait au moins le contre-coup et il perdait son temps. La volonté restait impuissante. Même à ce moment il pensait à elle. A elle c'est-à-dire à la fille coquette par qui il était malheureux, et dont il ne parvenait pas à se détacher.

Il se réjouissait tout à l'heure de ne pouvoir retrouver son chemin parce qu'il espérait que, d'avoir à le chercher, ferait au moins une courte diversion à l'obsession de son souvenir et puis voilà que, malgré tout, il le tyrannisait encore, même là, dans cette campagne solitaire où, sur la neige, n'apparaissait plus trace de pas humains, il revoyait les yeux troublants et entendait la voix moqueuse...

II

Claude Pérat, sorti depuis quelques années d'une école d'agriculture, mi-paysan et mi-bourgeois, était le fils d'un très riche propriétaire campagnard.

Instruit et intelligent, il avait trente ans, l'imagination vive et le désir d'entrer en ménage pourvu que ce fût avec Sylvie, la fille aux meuniers de Sorliac, la belle Sylvie aux yeux bleus dont la flamme avait brûlé son cœur, et dont le moulin était tout proche de sa grande ferme.

Obtiendrait-il qu'elle consentit enfin à l'accepter pour mari ? Depuis plusieurs mois déjà, bien accueilli par les meuniers qui n'euissent pas mieux demandé, et aussi par elle à qui sa cour discrète ne déplaisait pas, il ne savait cependant pas davantage à quoi s'en tenir, la jolie fille trouvant toujours un prétexte ou un autre pour retarder sa réponse définitive, avec l'ambition secrète et inavouée de trouver un parti plus avantageux encore, quelque monsieur de la ville par exemple, à qui elle eût de préférence et sans hésiter, donné son cœur et sa main.

Cependant, en fine mouche qu'elle était, et dans le cas où le monsieur de ses rêves ne se présenterait pas, elle savait garder Claude, tout en le martyrisant, car il comprenait bien quels étaient son espoir et sa tactique.

Voilà pourquoi il cherchait à se détacher d'elle et à l'oublier, sans y réussir hélas ! puisque, maintenant encore, égaré et les membres transis, il pensait à elle. Comme s'il n'eût pas mieux fait de continuer sa route et de trouver un gîte pour la nuit.

Il se leva, appela son chien et, pendant un quart d'heure, marcha vite pour essayer de se réchauffer.

Puis il ralentit sa marche, sans le remarquer peut-être. Un engourdissement le gagnait. Il avait l'estomac creux, la tête lourde, et la neige lui semblait pailletée d'étincelles aveuglantes.

Quelle étrange chose ! Il lui semblait aussi que les arbres du bois tournaient... tournaient... Et il avait sommeil, oh mais sommeil !

Il s'éloigna du bois dont les pins prenaient, sur son passage, un aspect absolument fantastique, et chercha encore, en vain d'ailleurs, à s'orienter. Il ne savait plus.

— Mâtin de mâtin ! grommela-t-il, comment sortir de là ?

Il respirait mal et ses jambes fléchissaient.

— Pourtant ! pourtant ! reprit-il.

Il fit un effort, marcha encore et, tout à coup s'arrêta suffoqué par la bise qui le frappait au visage.

— Il me semble que je meurs... murmura-t-il encore. Et il tomba avec l'impression que la terre s'ouvrait sous lui et qu'il s'engloutissait dans un abîme.

Presque au même moment, la belle Sylvie, la fille aux meuniers de Sorliac se demandait pour-

quoi son amoureux n'était pas venu comme de coutume, mais ne s'en préoccupait pas autrement parce que en dépit de la neige, le notaire du village était allé, le matin faire lui-même à son père une proposition de mariage pour elle, au nom d'un de ses amis de la ville.

Et, si le nouveau venu lui convenait, comme c'était un monsieur, le fils d'un huissier s'il vous plaît, Claude pourrait rester où il se trouvait... elle n'irait pas le chercher.

JEAN BARANCY. (A suivre.)

**AVIS**

**M. JULES VALDIGUIÉ, photographe, rue du Portail-Alban, à Cahors, voulant mettre sa noble cliente en garde contre certains bruits, SANS DOUTE INTÉRESSÉS, qui circulent en ville, prévient le public qu'il n'a nullement l'intention de quitter Cahors.**

**Il vient d'apporter, au contraire, à son industrie les derniers perfectionnements de l'art photographique qui lui permettront de MAINTENIR bien haut, LA VIEILLE ET DURABLE RÉPUTATION DE SA MAISON ET DE NE REDOUTER AUCUNE CONCURRENCE NI COMME FINI DU TRAVAIL NI COMME PRIX.**

**BUREAU DE PLACEMENT**

M<sup>me</sup> Isabelle PÉRIÉ, 13, rue Fénelon, Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'ouvrir un bureau de placement pour les domestiques.

**CHAMPIONNAT DE 100 KILOMÈTRES DU LOT**

Arrivé PREMIER  
**François CONTE (Amateur)**  
 Couvrant les 100 kilomètres en 3 heures 36

**sur une MACHINE ARTIGALAS**

battant de loin tous les professionnels montés sur des machines Peugeot, etc.,

**BULLETIN FINANCIER**

Le mouvement d'affaires s'est très sensiblement ralenti, les cours, de ce fait ont subi une légère dépréciation, surtout sur les valeurs qui avaient peut-être monté un peu trop vivement.

Le 3 0/0 revient à 100,62 ; le 3 1/2 0/0 cote 102,37 et l'Amortissable 99,95.  
 La Banque de France est ferme à 4,380.  
 Le Comptoir national d'Escompte s'échange à 625.

Le Crédit Foncier, à 730 ; le Crédit Lyonnais à 1.010 et la Société Générale à 600.  
 Parmi nos chemins le Lyon à 1.852 a seul été coté à terme.

L'Oural Volga se négocie à 610 et 615.

Le Suez a baissé de 10 fr. à 3.615.

La baisse est surtout sensible sur les fonds étrangers. L'Extérieure recule de 68,90 à 68,30 ; l'Italien reste à 94,90 ; le Portugais se traite à 24,50.

Le Russe 3 0/0 1891, se change à 87,70.

Les fonds Ottomans se maintiennent.

Le Turc D s'inscrit à 23,17 et la banque Ottomane à 571.

**DERNIÈRE LOCALE**

**CHAMBRE DE COMMERCE**

Voici le résultat des élections à la Chambre de Commerce :

(Cahors ville)

Inscrits : 200. — Votants : 39.

Delpech.....	34 voix.
Calmon.....	26 "
Pagès.....	30 "
Bouzerand.....	25 "
Périer.....	31 "
Galtié.....	28 "
Bruel.....	31 "
Malvy.....	34 "
Victor Isidore.....	25 "
Course.....	5 "
Eymeric.....	5 "
Autesserre.....	5 "
Divers.....	27 "

Le résultat des 2 autres arrondissements n'est pas connu au moment où nous mettons sous presse.

Toutefois l'élection paraît assurée.

**PRIME MUSICALE**

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

**LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :**

Chez M<sup>me</sup> CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

— Les yeux bistrés..., mène trop joyeuse vie pour être en bonne condition.

— Un vrai dandy, mais n'en monte pas moins bien à cheval.

Et autres phrases contradictoires, selon que l'orateur était pour ou contre lui, bourdonnaient à ses oreilles parmi le menu fretin du ring, sans troubler en aucune façon la sérénité de son âme.

Un homme, un grand gaillard, tout osseux, portant la véritable veste de chasse et une surabondance de cravates voyantes et de bijoux de mauvais goût, l'examinait, curieusement, placé légèrement de côté, de façon à tourner le dos à Bertie pendant que celui-ci engageait un pari avec un autre officier de la garde bien connu sur le turf, et que lui-même faisait des calculs avec le jeune Berkeley Cecil.

Le frère de Bertie avait parié sur la course de son frère, comme s'il avait eu la banque d'Angleterre derrière lui.

Sauf que le jeune homme possédait la disposition héréditaire des Royallieu à l'extravagance, et que, moitié par étourderie, moitié par imprévoyance insensée, il entassait les dettes et les difficultés sur sa jeune tête d'é-cervelé, il avait beaucoup plus à dépenser que son aîné ; le vieux lord Royallieu raffolait de lui, le gâtait, et ne lui refusait rien, bien que ce fût un homme sévère, austère et emporté, que sa mauvaise santé rendait irascible : c'était un terrible personnage dans ses accès de colère, aussi inaccessible à la persuasion que le fer ou le bronze ; si terrible que son favori lui-même le craignait horriblement et s'adressait à Bertie pour que ses imprudences et ses peccadilles n'arrivassent pas aux oreilles du vicomte.

(A suivre.)

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

**PREMIÈRE PARTIE**

II

**LA VEILLÉE AU FUMOIR**

Les chevaux furent amenés dans l'enceinte du pesage pour être montés ; un soleil radieux brilla tout à coup sur le plus pur des après-midi de février, de jolies femmes s'empressèrent de descendre de leurs calèches enveloppées de fourrures et de velours, et portant les couleurs du jockey qu'elles favorisaient.

On remarquait dominant toutes les autres, celles de Cecil, rouge et blanc ; le bleu d'azur de Sir Evey Montacute, le champion de la grosse cavalerie, paraissait être ensuite le favori.

Un drag attelé de quatre chevaux bays, superbe équipage de chasse, venait d'arriver grand train, il était en retard ; le Séraphin s'était élancé du haut du siège sur le dos de son cheval (un de ces rares chevaux qui sont parfaits et qui réunissent toutes les perfections du train, de la forme et de l'action sous leurs modestes appellations de hack) et s'était éloigné au petit galop pour rejoindre les commissaires, tandis que Cecil s'était dirigé vers un

groupe de dames réunies dans la grande tribune.

Il ne paraissait pas avoir plus à s'occuper de l'événement de la journée que ne paraissent s'en occuper les mondaines qu'il allait rejoindre.

Juste en face de cette tribune se trouvait un bullfinch artificiel qui promettait de faire culbuter plus d'un coureur.

C'était un fossé profond rempli d'eau ; deux hautes palissades d'épines noires le bordaient de chaque côté, obstacle aussi dangereux à franchir, que le pays le plus accidenté ait jamais pu drésenter. Quelques personnes s'en plaignaient ; il était trop rude, disaient-elles, ce n'était pas juste ; tous les chevaux qui s'y présenteraient s'y casseraient les reins.

Les commissaires, après avoir reçu ces réclamations, se disposait à faire diminuer l'importance de cet obstacle, mais le Séraphin, généralement le plus accommodant de tous les être doués d'un caractère aimable, refusa énergiquement de permettre qu'on y touchât.

— Ecoute, Beauté — dit-il confidentiellement après avoir dirigé son cheval vers la tribune et pris Cecil à part — ils avaient envie de changer cet obstacle, afin de le rendre moins dangereux, mais je n'y ai pas consenti parce que j'ai pensé que j'aurais l'air d'accepter pour toi, entends-tu ? Il ne faut pas nous dissimuler que c'est une fanfaronnade, il n'y a pas à s'y tromper, Arixworth n'est rien à côté, et si tu veux qu'on le diminue, je vais les laisser faire...

— Non, pour rien au monde, mon cher ! Tu

as eu parfaitement raison de ne pas laisser enlever une épine. C'est là précisément que je vais battre le Régent — dit Bertie avec une parfaite sérénité, comme si le gain des enjeux eût été prédit dans son horoscope.

Le Séraphin siffla et tira ses moustaches.

— Entre nous, Cecil, cet homme est de plus en plus en hausse. Il a la cote pour lui.

— Laisse-les faire — dit Cecil d'un air placide, son cigare à la bouche et se dirigeant vers le centre du ring pour voir où en étaient les paris sur son propre compte, sans s'inquiéter le moins du monde de faire attendre ses concurrents au pesage pendant qu'ils s'habillaient.

Là, tout le monde le connaissait, de nom et de vue ; et des regards empressés suivirent la haute taille du champion de la Garde, vêtu d'un paletot de loutre brune avec un petit bout de ruban rouge autour du cou, faisant un signe de la tête à un pair, traitant d'égal à égal avec un autre, échangeant quelques mots à voix basse avec un duc et faisant régler son carnet par un juif.

Des murmures le suivaient, comme s'il eût été le cheval lui-même.

— Il a l'air bien préparé pour la course.

— Il me fait l'effet d'y être tout à fait habitué.

— Ses mains sont trop petites pour tenir longtemps.

— Beaucoup trop de longueur dans les membres pour avoir un poids léger, les os sont toujours horriblement lourds.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

VIII

L'AVENTURE DE ROSE

— Certainement ! dit-il, souriant à moitié. Mais c'est un renseignement bien maigre, n'est-ce pas ? Pourrez-vous attendre jusqu'à demain ?

Son sourire, sa pression de main la rassurèrent.

— Oh ! oui, dit-elle en soupirant longuement. Je peux attendre.

Ce jour-là, Rose se le rappela plus tard, il lui retint la main dans les siennes plus longtemps qu'il n'avait jamais fait.

— Vous voulez partir !... Comme vous êtes toujours pressée !

— Pressée ! répéta Rose. Je suis restée trois heures ; il y a longtemps que je devrais être partie ! Ne me retenez pas. Au revoir !

— Au revoir, ma petite Rose... ma chère petite garde malade. Au revoir A bientôt !

XI

L'HONORABLE LIEUTENANT REGINALD STANFORD  
Le sommeil de Rose fut extraordinairement

troublé cette nuit-là : M. Reinecourt la poursuivait éveillée ; il la poursuivait endormie.

Qu'allait lui apprendre le lendemain ? Lui dirait-il qu'il l'aimait ? Lui demanderait-il de devenir sa femme ? L'aimait-il, ou bien ne s'inquiétait-il pas d'elle, après tout !

Aucune pensée de Jules La Touche ne vint se mêler aux délicieux souvenirs des dernières semaines et aux rêves enchanteurs de l'avenir.

Aucun souvenir de la promesse faite, aucun remords de sa fausseté ne vint troubler sa conscience facile à calmer.

Que lui faisait Jules, qu'était-il auprès du superbe M. Reinecourt ?

Elle pensait à lui. Quand elle y pensait, c'était avec une impatience pleine de colère, et elle arracha la bague qu'il lui avait donnée, pour la jeter à travers la chambre.

— Quelle folle j'étais d'avoir jamais pensé à épouser ce jeune imbécile ! Le Ciel soit loué ! je n'en ai jamais parlé qu'à Grâce.

— Quand le matin arriva, Rose était fiévreuse d'impatience et d'attente.

Elle se mit à table pour déjeuner et essaya de manger et de causer comme d'habitude, mais sans y parvenir.

Dès que le repas fut terminé, elle fit seller son cheval, s'habilla et partit, incapable d'attendre plus longtemps.

Le docteur Frank montait l'avenue en fumant son cigare, lorsqu'elle le croisa en sortant.

— En route de si bonne heure, et seule... Puis-je...

— Non, dit Rose brusquement, vous ne pouvez pas. Bonjour !

Le docteur la suivit du regard jusqu'à ce qu'elle eût disparu.

— Qu'y a-t-il ? se demanda-t-il. Qui l'a ainsi changée depuis quelque temps ? Elle n'est plus la même qu'il y a quinze jours. Serait-elle amoureuse ? C'est peu probable, et cependant...

Il se mit en marche, examinant la question, tandis que Rose courait vers son bien-aimé, à bride abattue.

Le vieux Jacques était appuyé sur la barrière lorsqu'elle arriva ; il se découvrit avec toute la politesse canadienne devant la jeune fille.

— M. Reinecourt est-il à la maison, monsieur Jacques ? demanda Rose se préparant à mettre pied à terre.

Jacques leva les yeux avec surprise.

— Mademoiselle ne sait donc pas ? dit-il avec étonnement.

— Quoi ?

— Monsieur est parti.

— Parti !

— Oui, mademoiselle ; il y a une demi heure, parti pour toujours.

— Mais il reviendra ? dit Rose pâlisant et le cœur prêt à cesser de battre.

Le vieux Jacques secoua la tête.

— Non, mademoiselle. Monsieur m'a payé comme un roi, il nous a donné la main à Margot et à moi, et il est parti.

Il y eut un silence de mort.

Rose se cramponna à ses rênes ; la terre

tournait sous elle, elle pâlisait et rougissait à la fois.

— A-t-il laissé quelque message pour moi ? Le coup était si violent, si cruel qu'elle pouvait à peine parler.

Quelque chose comme un sourire brilla dans le regard de Jacques.

— Non, mademoiselle ; il n'a pas parlé de vous. Il nous a payé, nous à dit adieu et est parti.

Rose fit tourner lentement Régina d'un air effaré et, les rênes sur le col, la laissa retourner à la maison.

Elle n'éprouvait d'autre sensation que celle d'un immense désespoir.

Elle ne pouvait penser ; elle ne pouvait raisonner : son esprit tout entier était plongé dans une sombre consternation.

Il était parti... elle ne comprenait rien au-delà, il était parti.

Le garçon d'écurie qui vint prendre son cheval fut frappé de l'expression de sa physionomie ; le domestique qui lui ouvrit la porte écarquilla les yeux tout grands en la voyant.

Elle ne les vit pas.

Un intense désir d'être seule était tout ce qu'elle comprenait.

Elle alla droit à une petite rotonde s'ouvrant à l'extrémité du long vestibule.

Une voûte et un rideau de soie jaune la séparaient du salon dans lequel elle formait comme une sorte de retraite.

(A suivre.)

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1410<sup>e</sup> livraison (9 décembre 1899).

Le Myssère la Chauve-Souris (1804), par Gustave Toudouze. — Un navire brise-glace. — Les Almanachs, par Louis Barron. — Les Deux Henri, par François Deschamps. — Le Natal par Louis Rousselot.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 21<sup>e</sup> année. — Sommaire, du n° 1 — du 7 décembre 1899.

Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Conte de Saint-Nicolas (Géraldine Rolland). — Faites de votre mieux (Victorien Aury). — Le pauvre Madapolam (G. Le Cordier). — Les Yeux de Gisèle (Ch. Aubert). — A quoi servent les Livres (Tante Nicole). — Tirelire aux devinettes. — Boîtes aux lettres.

Illustrations de Paul de Sémant, A. de Bertrand. De la Nézières, P. Kauffmann, W. Mullevyk, L. Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 49 (9 décembre 1899).

1<sup>o</sup> En chemin de fer de La Capienne à Samarkhand, par le Comte W. de Rottemund.

2<sup>o</sup> A travers le monde : Un Botaniste en Malaisie, par Henri Coupin.

3<sup>o</sup> Exercices : A propos d'Aérostation. — Les Records des Ascensions en durée et en hauteur.

4<sup>o</sup> Le Cheval tonkinois. — Les Automobiles au Soudan, par de la B.

5<sup>o</sup> Grandes courses de Terre et de Mer : Aux Indes en Chemin de fer.

6<sup>o</sup> Parmi les races humaines : Les Possédés du lac Marguerite.

7<sup>o</sup> La lutte économique : La consommation du vin de Champagne.

8<sup>o</sup> Livres et Cartes.

9<sup>o</sup> L'armée autour du monde : France : Les petits faits. L'usage des canons. — Angleterre et Transvaal : La Guerre. — Danemark.

Abonnements : France Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain Paris.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1385, du 9 décembre 1899.

Un chemin de fer dans un cratère, par Ph. Glangeaud. — Quang-Tchéou-Wan, par T. Obolski. — La soie et la chaleur du corps, par Henri Coupin. — Les canonières démontables et la campagne anglaise du Soudan, par Daniel Bellet. — Le ballon dirigeable du comte Zeppelin, par P. de Mériel. — Voies de tramways à Lyon, par M. N. — Les câbles sous-marins français, T. Obolski. — Exposition de 1900, par A. da Cunha. — Au pays des Boërs, les mines de diamants de Kimberley, par Francis Mury. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 4 décembre 1899, par Ch. de Villedeuil. — Distributeur automatique de fleurs, par Albert Maumené.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro 2228 du 9 décembre 1899.

GRAVURES. — Le Canal des Deux-Mers : L'étang de Bages. — La port de Narbonne (tête du canal). — Jetées de la nouvelle sortie de la Méditerranée.

Palatine : Arrivée des marins français à Jérusalem. — Sortie de la messe célébrée à l'Eglise Sainte-Anne. — Visite des amiraux au tombeau des rois.

Transvaal : Campement du Général Joubert et de l'Etat Major boer, devant Ladysmith. — Les Anglais rentrant à Ladysmith et ramenant les blessés à l'Hôpital. — Pout de Frère entre Estcourt et Ladysmith.

Cartes : Carte comparative des câbles sous-marins.

Paris : Le Monument d'Alphand. — Alphand, d'après le tableau de Roll.

Chine : Quang-Tchéou-Wan : Port Bayard et baraquement d'Hai-Tiou. — La côte de l'île Tan-Hai. — Rive occidentale de la baie de Quang-Tchéou-Wan. — Port Beaumont.

Afrique (Tunisie) : Nouvelles fouilles de Carthage : Vue générale. — Basilique byzantine. — Tombeau phénicien. — Masque de femme et masques funéraires. — Statues et objets divers, trouvés dans les fouilles. — Pteris, etc.

Portraits : Le Turc Kara Ahmed, champion du monde.

Beaux-Arts : Statue de Lavoisier, par Dalou.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variétés : La Maison hantée de la rue d'Enfer, par G. Lenôtre. — Nouvelles fouilles de Carthage, par Georges Cheruitte. — Alphand par E. M. — Le Canal des Deux-Mers, achevé, par H. de Noussanne. — Quang-Tchéou-Wan, par X. — Chronique des Livres, par P. Duc. — Sport, par A. Wimille.

Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, etc.

Nouvelle illustrée : Le Miracle d'Altkirk, par Hinzelin, illustrations de Simont.

Le numéro : 50 centimes.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Les grands wagons en acier comprimés (Emile Dieudonné). — Géants et nains (Max de Nansouty). — Un appareil photographique dans un estomac (Gaston Jouglu). — Coups de sifflet. — Les tremblements de terre (Albert Vacquiers). — L'assainissement de Bombay (P. Crépy). — Le blocage des chemins de fer et la sécurité des voyageurs (Georges Vitoux). — Comment naissent et meurent les mondes. — La boîte de secours. — Un auxiliaire pour les pompiers. — « Fog Disperser » : Comment disperser le brouillard en mer (M. Dibos). — Les marines marchandes du monde. — L'huile de copra. — Revue des inventions ; Un nouveau bateau de plaisance. — Contre-types et pesitifs directs. — Utilisation domestique de la bicyclette. — Châssis automatique « le Génie » pour projections. — Photocopies à la gélatine colorée. — Chronique. — Revue des journaux. — Académie de sciences (Garrges Petit). — Cyclisme et Automobilisme : Budget de la ville de Paris. — Pompe automobile anglaise. — Projets cyclistes pour 1900 (Louis Minart). — Kes sports. — Petite poste. — Bibliographie. — Officiers ministériels. — Petites annonces.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris. Abonnements : France, un an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr.

Etranger, un an, 18 fr. ; 6 mois 10 fr. Un numéro 0 fr. 35.

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 10 décembre 1899.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Martin Moulin : La Jaquette de Peulche. — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Théodore Cahu : Perdue dans l'espace (suite). — Capitaine Danrit : L'in-

vasion noire (suite). — Fernand-Lafargue : Fin d'amour (suite). — Alfred Sirven et A. Siégel : Le dernier des Artagnan (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

GROS LOTS 600,000 fr. ET DIVERS LOTS

Pour 5 fr. on reçoit 12 N<sup>os</sup> contrôlés participant Panama à lots. Tirage 15 Déc. Pour 3 fr. on reçoit 12 N<sup>os</sup> contrôlés particip. Bons Exposition 1900. Tirage 26 Déc. Gros lot 100,000 et div. lots. Pour 3 fr. on reçoit 10 N<sup>os</sup> particip. Bons du Congo. Tirage 20 Déc. Gros lot 100,000 et div. lots. Répart<sup>o</sup>n totale des lots gagnés. Liste apr. Tirage. Jolie prime aux souscripteurs. Ecr. en confiance Union familiale, 319, rue St-Martin, Paris.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÈNE, SOIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.

Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)